COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2026-214

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 11
Conseillers suppléants : 02
Pouvoirs : 07
Excusés/non excusés : 02
Nombre de conseillers présents : 49

SÉANCE DU
MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL, Président
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2

RESSOURCES HUMAINES – Modification de durée hebdomadaire de service

Le Président expose qu'il est nécessaire de faire évoluer des temps de travail d'agents au sein de la Direction déléguée des services à la population et de l'adaptabilité publique.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8 1° ;

OUÏ l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les modifications de DHS précisées dans le tableau ci-dessous :

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affectation	Poste	Grade	Catégorie	DHS actuelle	DHS nouvelle	Référence du poste budgétaire	Date d'effet	Collectivité
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	B	14h15	15h30	PB-00383	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	14.h45	13h30	PB-00384	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	16h30	20h00	PB-00353	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	15h15	17h45	PB-00386	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	1h30	3h30	PB-00387	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	8h45	7h00	PB-00388	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	4h45	5h45	PB-00385	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	8h30	6h30	PB-00389	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique	B	15h00	17h30	PB/00175	01/11/2026	Ville d'Erstein
Direction des Affaires Culturelles/ Ecole de musique	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	15h30	PB_00019	01/11/2026	Ville d'Erstein/3CE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	B	8h30	8h00	PB-00622	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	8h15	6h45	PB-00101	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	8h00	8h30	PB-00102	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	11h30	13h30	PB_00031	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	5h00	8h45	PB-00111	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	6h00	5h45	PB-00103	01/11/2026	3CE
Direction des Affaires Culturelles et tourisme /Ecole de musique du Rhin	Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique	B	1h30	1h00	PB-00494	01/11/2026	3CE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Direction des services à la population et de l'adaptabilité publique	Animatrice enfance	Adjoint d'animation	C	25h00	27h00	PB-00540	01/11/2026	3CE
Direction des services à la population et de l'adaptabilité publique	Animatrice enfance	Adjoint d'animation	C	26h00	30h00	PB-00736	01/11/2026	3CE

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 20/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Guillaume FORGIARINI

Le Président
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		**Vote pour**	**Vote contre**	**Abstention**
Marc ABBRUCIATI		●		
Benoît ANDRES		●		
Françoise BETZ	Pouvoir à Laurent JEHL	●		
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER		●		
Patricia BOURGEOIS		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Marie-France HAEREL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN	Suppléée par Caroline DINDAULT	●		
Gaëlle BURKHART	Pouvoir à Laure TANNACHER	●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Gaëlle CHEVALIER		•		
Céline CONTAL		•		
Rémy DEIBER		•		
Laurence DEMANGE		•		
Kevin DIEBOLD		•		
Benjamin DIETSCH-TISSIER	Absent			
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Joëlle ESTNER		•		
Ellia FONTAINE		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Laurence GRUHN KUNZ		•		
Marie-France HAEREL		•		
Bruno HEILBRONN		•		
Marthe HURTER		•		
Steve JECKO		•		
Joffrey JEHL		•		
Laurent JEHL		•		
Fabienne JOFFROY		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Eric KLETHI		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
César LE MESSAGER	Pouvoir à Pierre MABIN	•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Céline LECLAIRE DIEBOLT		●		
Mathieu LECLERC		●		
Bruno LEFEBVRE	Pouvoir à Ellia FONTAINE	●		
Michaël LUCCISANO		●		
Pierre MABIN		●		
Violaine MAGRIT		●		
Brigitte NEITER	Supplée par Annie KREMPP	●		
Jean-Marie ROHMER	Pouvoir à Céline CONTAL	●		
Philippe ROME		●		
Stéphane SCHAAL		●		
Dominique SCHEIDT		●		
Florence SCHWARTZ		●		
Catherine SCHWARTZ		●		
Alain STENGER	Pouvoir à Céline LECLAIRE-DIEBOLT	●		
Emmanuelle STRAMM		●		
Christian STRIEBEL		●		
Anny SUR-RIEGEL		●		
Laure TANNACHER	Pouvoir à Dominique SCHEIDT	●		
Maud TRANCHANT		●		
Aurélie VERAGUTH REMETTER	Absente excusée			
Claude WEIL		●		
Fernand WILLMANN		●		
Jacky WOLFARTH		●		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		**56**	**0**	**0**
		Vote pour	**Vote contre**	**Abstention**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-214-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2026-215

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 11
Conseillers suppléants : 02
Pouvoirs : 07
Excusés/non excusés : 02
Nombre de conseillers présents : 49

SÉANCE DU
MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL, Président
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Remboursement des frais des élus exposés dans le cadre de leur mandat

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'accorder aux élus intercommunaux le remboursement de certaines dépenses dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Ainsi, il convient de fixer les modalités de prise en charge et de remboursement des frais engagés par les membres du Conseil Communautaire.

1) Encadrement

La prise en charge des frais de déplacements doit respecter les principes suivants.

- Le champ des réunions ouvrant droit au remboursement est déterminé par les dispositions de l'article L.5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La réunion doit avoir lieu dans une commune autre que celle que l'élu représente ;
- La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion ;
- Le déplacement doit toujours s'effectué sur la base du moyen de transport le moins onéreux.

2) Frais de déplacement et de séjours liés aux réunions

Les membres du Conseil Communautaire bénéficient de plein droit du remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour des réunions, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. Les réunions concernées sont celles du Conseil Communautaire, du Bureau des Maires, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres (commissions thématiques, Commission d'Appel d'Offres…) et aux

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

réunions des organes délibérants ou bureaux des organismes au sein desquels ils représentent la Communauté de Communes.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret n°2066-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civil de l'Etat qui donne lieu à un remboursement forfaitaire.

Les montants actuels des frais de transport avec le véhicule personnel sont les suivants et donnés à titre indicatif car susceptibles d'évolution en fonction de la règlementation :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 km inclus	A partir de 2001 km jusqu'à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Pour les motocyclettes dont la cylindrée est supérieure à 125 cm^3, le montant du remboursement est de 0,15 € par kilomètre.

Pour les vélomoteurs et les bicyclettes à moteur auxiliaire, le montant du remboursement est de 0,12 € par kilomètre.

Pour les frais de transport, chaque élu présentera une copie de la carte grise du véhicule pour la première demande, un ordre de mission, un état des frais, précisant son identité, l'objet du déplacement/séjour, son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour, auquel il joint les factures qu'il a acquittées.

Les montants actuels des frais de déplacement sont les suivants et donnés à titre indicatif car susceptibles d'évolution en fonction de la règlementation :

Catégorie d'indemnités	Province	Paris (intra-muros)	Ville dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants et Communes de la Métropole du Grand Paris
Hébergement*	90 €	140 €	120 €
Déjeuner	20 €	20 €	20 €
Dîner	20 €	20 €	20 €

*le petit-déjeuner est inclus dans les frais d'hébergement

Concernant les pièces justificatives, l'élu présente la convocation ou l'invitation à la réunion ayant nécessité les frais de déplacement ainsi que les notes de frais des repas et hébergements.

Lorsque l'intérêt du service l'exige, les dépenses des frais de séjour des élus peuvent donner lieu à un remboursement au réel sur présentation d'un état de frais.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

3) Frais de garde et d'assistance

Les membres du Conseil Communautaire bénéficient du remboursement par la 3CE des frais de garde d'enfants âgés de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions éligibles aux autorisations d'absence.

Les frais d'aide à la personne font l'objet d'un remboursement qui ne peux excéder, par heure, le montant horaire du SMIC, sur présentation d'un état des frais et de l'invitation qui a nécessité ces frais de garde.

Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- Justificatif d'identité et d'âge des enfants ou attestation médicale pour les personnes dépendantes ;
- Facture ou attestation du prestataire de la garde ;
- Attestation de présence à la réunion ;
- Déclaration sur l'honneur que le remboursement n'excède pas le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts ;
- Justificatif du caractère régulier et déclaré de la prestation.

4) Elus en situation de handicap

Les élus en situation de handicap bénéficient du remboursement des frais spécifiques qu'ils ont engagés à raison de leur handicap concernant le déplacement, l'accompagnement ou encore l'aide technique pour participer aux réunions sus indiquées et y compris sur le territoire de la Commune qu'il représente. Ces élus bénéficient d'une dispense d'avance de ces frais. Toutefois, ce remboursement est plafonné au montant mensuel de l'indemnité maximale du Maire d'une Commune de moins de 500 habitants. L'élu présente un état des frais qui précise la date, le lieu et l'objet de la réunion, la nature détaillées des frais exposés, le lien entre les frais engagés et l'exercice du mandat et enfin le montant sollicité.

5) Mandats spéciaux

Le mandat spécial s'inscrit dans une mission exceptionnelle et précise qui – sous couvert d'une délibération dédiée – permet aux élus d'obtenir le remboursement des frais engagés à l'occasion de ce déplacement qui revêt un caractère inhabituel et indispensable. Son objet doit être précisément déterminé et limité dans sa durée. (Exemple : organisation d'une manifestation d'ampleur).

Les frais engagés dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial nécessitent une délibération préalable spécifique qui donne alors droit au remboursement des frais de transport et de séjour (remboursement forfaitaire) ainsi que les frais d'aides à la personne et enfin, le cas échéant, de tout autre frais nécessaire au bon accomplissement de la mission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-13 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n°2025- 1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Vu le décret n°2005-235 du 14 janvier 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu le décret n°2021-258 du 9 mars 2021 relatif au remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique des élus locaux en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 relatif au remboursement forfaitaire des frais de mission et des frais de transport ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N°2006-781 susvisé ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret 2006-781 susvisé ;

Considérant que les membres du Conseil Communautaire peuvent être conduits à engager des dépenses nécessaires à l'exercice effectif de leur mandat ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de remboursement des frais engagés par les membres du Conseil Communautaire ;

OUÏ l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER les modalités définies ci-dessus relatives à la prise en charge des frais engagés par les élus intercommunaux ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;

D'ABROGER la délibération n°2025-063 du 21 mai 2025 portant adoption du dispositif de remboursement des frais des élus.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 20/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Guillaume FORGIARINI

Le Président
Stéphane SCHAAL

Communauté de Communes du Canton de Erstein * 67230 Benfeld *

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Marc ABBRUCIATI		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Benoît ANDRES		•		
Françoise BETZ	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER		•		
Patricia BOURGEOIS		•		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Marie-France HAEREL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Suppléée par Caroline DINDAULT	•		
Gaëlle BURKHART	Pouvoir à Laure TANNACHER	•		
Gaëlle CHEVALIER		•		
Céline CONTAL		•		
Rémy DEIBER		•		
Laurence DEMANGE		•		
Kevin DIEBOLD		•		
Benjamin DIETSCH-TISSIER	Absent			
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Joëlle ESTNER		•		
Ellia FONTAINE		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Laurence GRUHN KUNZ		•		
Marie-France HAEREL		•		
Bruno HEILBRONN		•		
Marthe HURTER		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Steve JECKO		•		
Joffrey JEHL		•		
Laurent JEHL		•		
Fabienne JOFFROY		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Eric KLETHI		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
César LE MESSAGER	Pouvoir à Pierre MABIN	•		
Céline LECLAIRE DIEBOLT		•		
Mathieu LECLERC		•		
Bruno LEFEBVRE	Pouvoir à Ellia FONTAINE	•		
Michaël LUCCISANO		•		
Pierre MABIN		•		
Violaine MAGRIT		•		
Brigitte NEITER	Supplée par Annie KREMPP	•		
Jean-Marie ROHMER	Pouvoir à Céline CONTAL	•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Dominique SCHEIDT		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Catherine SCHWARTZ		•		
Alain STENGER	Pouvoir à Céline LECLAIRE-DIEBOLT	•		
Emmanuelle STRAMM		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Laure TANNACHER	Pouvoir à Dominique SCHEIDT	•		
Maud TRANCHANT		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Aurélie VERAGUTH REMETTER	Absente excusée			
Claude WEIL		●		
Fernand WILLMANN		●		
Jacky WOLFARTH		●		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		**56**	**0**	**0**
		Vote pour	**Vote contre**	**Abstention**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-215-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2026-216

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 11
Conseillers suppléants : 02
Pouvoirs : 07
Excusés/non excusés : 02
Nombre de conseillers présents : 49

SÉANCE DU
MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL, Président
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

RESSOURCES HUMAINES – Création/transformation de postes

Le Président expose que l'organe délibérant est compétent pour créer, transformer et supprimer des postes en fonction des besoins du service.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les besoins des services ;

OUÏ l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la transformation (suppression pour création) du poste suivant :

Affectation	Grade du poste actuel	Catégorie du poste actuel	Nouveau grade	Catégorie du poste nouveau	Nombre d'emplois	DHS	Numéro du poste budgétaire	Nature du poste	Date d'effet	Motif	Collectivité
Médiathèque de Benfeld	Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	35h 00	PB-00092	Permanent	01/11/2026	Réussite examen	3CE

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-216-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

D'APPROUVER, dans le cadre de la déprécarisation, la création du poste suivant :

Service	Lieu affectation	Poste	Grade	DHS	Poste budgétaire	Motif	Budget	Date d'effet
Service des Affaires Culturelles	Ecole de musique de la Ville d'Erstein	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	13h30	PB-00384	Réussite concours – emploi permanent	Commune d'Erstein	01/11/2026

DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 20/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Guillaume FORGIARINI

Le Président
Stéphane SCHAAL

Communauté de Communes du Canton de Benfeld 67230 Benfeld

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		**Vote pour**	**Vote contre**	**Abstention**
Marc ABBRUCIATI		●		
Benoît ANDRES		●		
Françoise BETZ	Pouvoir à Laurent JEHL	●		
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER		●		
Patricia BOURGEOIS		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Marie-France HAEREL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN	Suppléée par Caroline DINDAULT	●		
Gaëlle BURKHART	Pouvoir à Laure TANNACHER	●		
Gaëlle CHEVALIER		●		
Céline CONTAL		●		
Rémy DEIBER		●		
Laurence DEMANGE		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-216-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Kevin DIEBOLD		●		
Benjamin DIETSCH-TISSIER	Absent			
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Joëlle ESTNER		●		
Ellia FONTAINE		●		
Guillaume FORGIARINI		●		
Grégory GILGENMANN		●		
Patrick GIRARD		●		
Laurence GRUHN KUNZ		●		
Marie-France HAEREL		●		
Bruno HEILBRONN		●		
Marthe HURTER		●		
Steve JECKO		●		
Joffrey JEHL		●		
Laurent JEHL		●		
Fabienne JOFFROY		●		
Marie-Berthe KERN		●		
Eric KLETHI		●		
Julien KOEGLER		●		
Daniel KOEHLER		●		
César LE MESSAGER	Pouvoir à Pierre MABIN	●		
Céline LECLAIRE DIEBOLT		●		
Mathieu LECLERC		●		
Bruno LEFEBVRE	Pouvoir à Ellia FONTAINE	●		
Michaël LUCCISANO		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-216-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Pierre MABIN		●		
Violaine MAGRIT		●		
Brigitte NEITER	Supplée par Annie KREMPP	●		
Jean-Marie ROHMER	Pouvoir à Céline CONTAL	●		
Philippe ROME		●		
Stéphane SCHAAL		●		
Dominique SCHEIDT		●		
Florence SCHWARTZ		●		
Catherine SCHWARTZ		●		
Alain STENGER	Pouvoir à Céline LECLAIRE-DIEBOLT	●		
Emmanuelle STRAMM		●		
Christian STRIEBEL		●		
Anny SUR-RIEGEL		●		
Laure TANNACHER	Pouvoir à Dominique SCHEIDT	●		
Maud TRANCHANT		●		
Aurélie VERAGUTH REMETTER	Absente excusée			
Claude WEIL		●		
Fernand WILLMANN		●		
Jacky WOLFARTH		●		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		**56**	**0**	**0**
		Vote pour	**Vote contre**	**Abstention**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-216-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2026-217

Nombre de conseillers en exercice :	58
Nombre de conseillers titulaires absents :	11
Conseillers suppléants :	02
Pouvoirs :	07
Excusés/non excusés :	02
Nombre de conseillers présents :	49

SÉANCE DU
MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL, Président
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

RESSOURCES HUMAINES – Création de postes en contrat à durée indéterminée

Le Président propose de créer un poste en contrat à durée indéterminée (CDI) pour un agent occupant les fonctions de technicien voirie pour la Commune d'Erstein.

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

OUÏ l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE CREER un emploi permanent de technicien principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35H00 de durée hebdomadaire de service en CDI pour les fonctions de technicien voirie pour la Commune d'Erstein ;

DE FIXER la rémunération sur la base de l'indice brut 599, indice majoré 509 ;

DE FIXER la date d'entrée en vigueur dudit contrat au 1er décembre 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-217-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

DE RAPPELER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 20/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Guillaume FORGIARINI

Le Président
Stéphane SCHAAL

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		**Vote pour**	**Vote contre**	**Abstention**
Marc ABBRUCIATI		●		
Benoît ANDRES		●		
Françoise BETZ	Pouvoir à Laurent JEHL	●		
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER		●		
Patricia BOURGEOIS		●		
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Marie-France HAEREL	●		
Christophe BREYSACH		●		
Estelle BRONN	Suppléée par Caroline DINDAULT	●		
Gaëlle BURKHART	Pouvoir à Laure TANNACHER	●		
Gaëlle CHEVALIER		●		
Céline CONTAL		●		
Rémy DEIBER		●		
Laurence DEMANGE		●		
Kevin DIEBOLD		●		
Benjamin DIETSCH-TISSIER	Absent			
Caroline ECKENFELDER		●		
René EGGERMANN		●		
Joëlle ESTNER		●		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-217-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Ellia FONTAINE		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Laurence GRUHN KUNZ		•		
Marie-France HAEREL		•		
Bruno HEILBRONN		•		
Marthe HURTER		•		
Steve JECKO		•		
Joffrey JEHL		•		
Laurent JEHL		•		
Fabienne JOFFROY		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Eric KLETHI		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
César LE MESSAGER	Pouvoir à Pierre MABIN	•		
Céline LECLAIRE DIEBOLT		•		
Mathieu LECLERC		•		
Bruno LEFEBVRE	Pouvoir à Ellia FONTAINE	•		
Michaël LUCCISANO		•		
Pierre MABIN		•		
Violaine MAGRIT		•		
Brigitte NEITER	Supplée par Annie KREMPP	•		
Jean-Marie ROHMER	Pouvoir à Céline CONTAL	•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-217-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Dominique SCHEIDT		●		
Florence SCHWARTZ		●		
Catherine SCHWARTZ		●		
Alain STENGER	Pouvoir à Céline LECLAIRE-DIEBOLT	●		
Emmanuelle STRAMM		●		
Christian STRIEBEL		●		
Anny SUR-RIEGEL		●		
Laure TANNACHER	Pouvoir à Dominique SCHEIDT	●		
Maud TRANCHANT		●		
Aurélie VERAGUTH REMETTER	Absente excusée			
Claude WEIL		●		
Fernand WILLMANN		●		
Jacky WOLFARTH		●		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		**56**	**0**	**0**
		Vote pour	**Vote contre**	**Abstention**

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20261014-2026-217-DE
Date de réception préfecture : 30/10/2026